

**AVIS ENVIRONNEMENTAL
CONCERNANT UN PROJET DE BOUCLAGE
DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AÉRIEN SUR LE CHEMIN
SAINT-CHARLES À TERREBONNE
ANNEXES**

Liste des annexes

- Annexe 1 : Photographies de la zone d'étude
- Annexe 2 : Annexe 1-C du document complémentaire du SARR2 de la MRC Les Moulins indiquant les cotes de crues de la rivière des Prairies
- Annexe 3 : Carte 17 du SARR2 - Identification des territoires d'intérêt historique, esthétique et écologique
- Annexe 4 : Carte 22A - Grandes affectations du territoire, périmètre et équipements régionaux, Projet de règlement # 97-33 modifiant le SARR2 de la MRC Les Moulins
- Annexe 5 : Certificat d'autorisation du MDDEFP du 28 mars 2013
- Annexe 6 : Simulation visuelle de la ligne projetée avant et après les travaux
- Annexe 7 : Exemples de la présence d'un réseau de distribution près d'installations récréatives

**ANNEXE 1 :
PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'ÉTUDE**







**ANNEXE 2 :
ANNEXE 1-C DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE
DU SARR2 DE LA MRC LES MOULINS
INDIQUANT LES COTES DE CRUES
DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES**

Annexe 1-C

1. Révision des cotes de crues de la rivière des Prairies

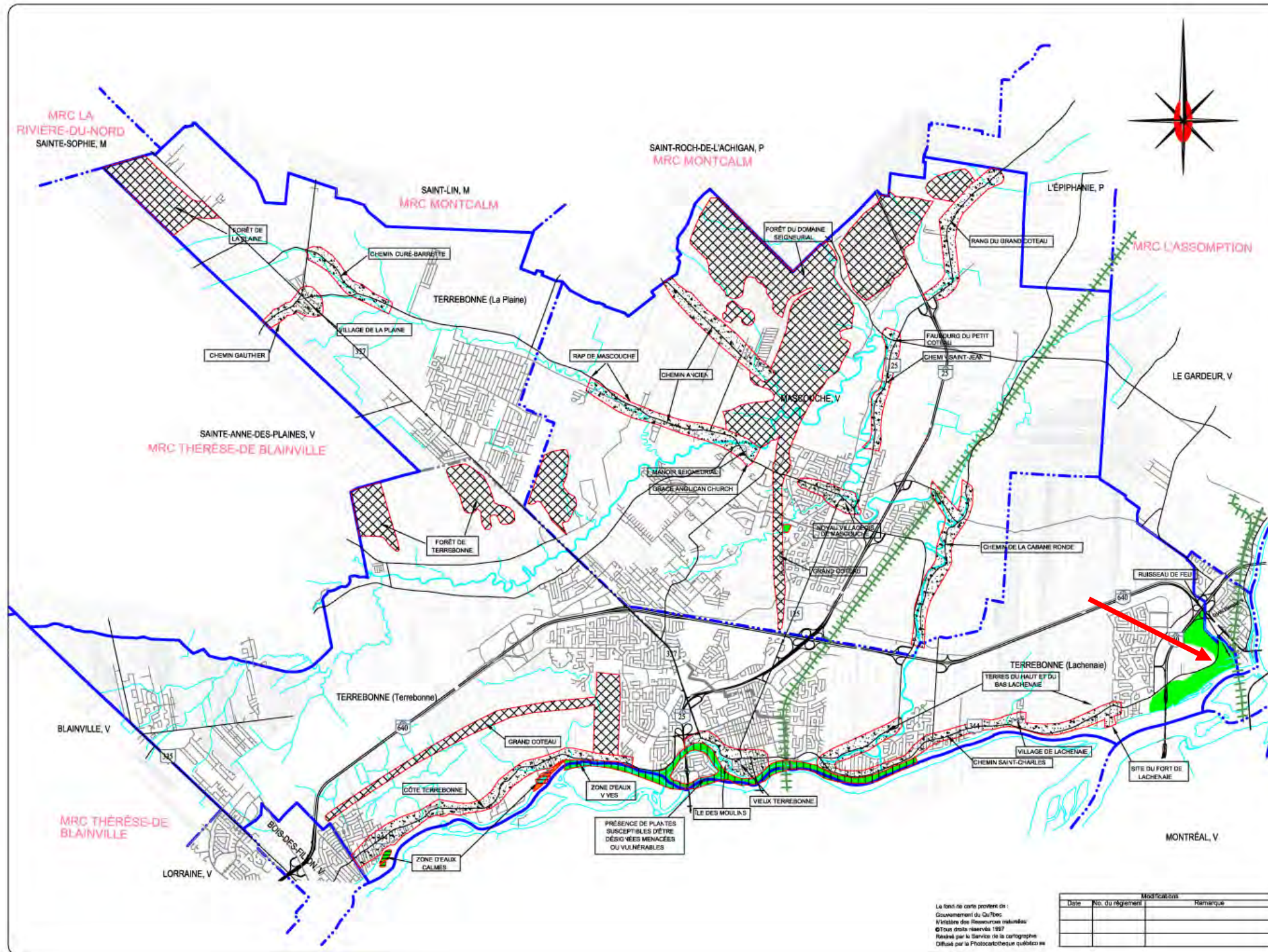
Sections concernant la MRC Les Moulins

Rivière des Prairies (Secteur en aval du barrage d'Hydro-Québec) Bras Nord de l'Île Bourdon					
Sections	Distance	Distance cumulée	Crue 2 ans	Crue 20 ans	Crue 100 ans
5	191.5	973.5	7.80	8.97	9.58
6	146.0	1119.5	7.82	9.00	9.60
7	143.3	1262.8	7.83	9.00	9.61
8	156.8	1419.6	7.84	9.01	9.62
9	190.6	1610.2	7.84	9.02	9.62
10	146.0	1756.2	7.85	9.02	9.62
11	98.9	1855.1	7.85	9.02	9.62
12	135.8	1990.9	7.86	9.02	9.63
13	166.1	2157.0	7.87	9.03	9.63
14	143.2	2300.2	7.87	9.03	9.63
15	157.9	2458.1	7.87	9.03	9.63
16	147.4	2605.5	7.87	9.03	9.63
17	130.8	2736.3	7.88	9.03	9.63

Rivière des Prairies (Secteur en aval du barrage d'Hydro-Québec) Secteur de la rivière des Mille-Îles					
Sections	Distance	Distance cumulée	Crue 2 ans	Crue 20 ans	Crue 100 ans
17	0.0	2736.3	7.88	9.03	9.63
18	188.5	2924.8	7.89	9.03	9.63
19	95.7	3020.5	7.89	9.03	9.63
20	124.7	3145.2	7.89	9.05	9.65
21	103.8	3249.0	7.90	9.05	9.65
22	150.1	3399.1	7.91	9.06	9.66
23	150.3	3549.4	7.91	9.07	9.66
24	170.4	3719.8	7.92	9.08	9.68
25	165.3	3885.1	7.94	9.09	9.69
26	174.5	4059.6	7.94	9.10	9.69
27	176.6	4236.2	7.94	9.10	9.70
28	166.9	4403.1	7.96	9.12	9.72
29	270.8	4673.9	7.96	9.12	9.72

Sources : Simon Dubé, ing. / Centre d'expertise hydrique du Québec, mars 2006

**ANNEXE 3 :
CARTE 17 DU SARR2 -
IDENTIFICATION DES TERRITOIRES D'INTÉRÊT
HISTORIQUE, ESTHÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MOULINS
 SCHEMA D'AMENAGEMENT REVISE DE REMPLACEMENT - VERSION 2

IDENTIFICATION DES TERRITOIRES D'INTERET HISTORIQUE, ESTHETIQUE ET ECOLOGIQUE

- LÉGENDE**
- Limite de la MRC
 - Limite municipale
 - Ancienne limite municipale
 - Élément d'intérêt historique
 - Boisé de bonne valeur esthétique
 - Élément d'intérêt écologique
 - Zone en eau calme
 - Zone en eau vive
 - Habitat faunique

ÉCHELLE : 1 85 000
 0 1000 2000 3000 Mètres

Secrétaire-trésorier

Dessiné par : Alain Bernard s.g.
 Date : novembre 2002
 Vérifié par : Chantal Laliberté MICU, OUG
 Date : novembre 2002

CARTE 17

La font de carte provient de :
 Gouvernement du Québec
 Ministère des Ressources naturelles
 © Tous droits réservés 1997
 Reproduit par le Service de la cartographie
 Diffusé par la Photocopieuse québécoise

Date	Modifications	
	No. du règlement	Remarque

**ANNEXE 4 :
CARTE 22A -
GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE,
PÉRIMÈTRE ET ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX,
PROJET DE RÈGLEMENT # 97-33
MODIFIANT LE SARR2 DE LA MRC LES MOULINS**

Carte 22A
Grandes affectations du territoire, périmètre d'urbanisation et équipements régionaux

Projet de règlement 97-33 modifiant le SARR2 de la MRC Les Moulins

Légende

Périmètre d'urbanisation

— Limite des périmètres d'urbanisation

Grandes affectations du territoire

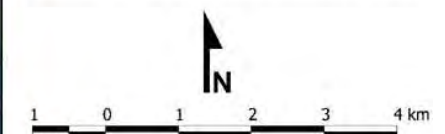
- Agricole
- Agroforestière
- Conservation
- Forestière
- Périurbaine
- Périurbaine - secteurs de dév. champêtre
- Urbaine
- Multifonctionnelle
- Multifonctionnelle - TOD
- Industrielle
- Pôles d'emplois mixtes
- Usages contraignants
- Gestion des matières résiduelles

Équipements publics/collectifs régionaux

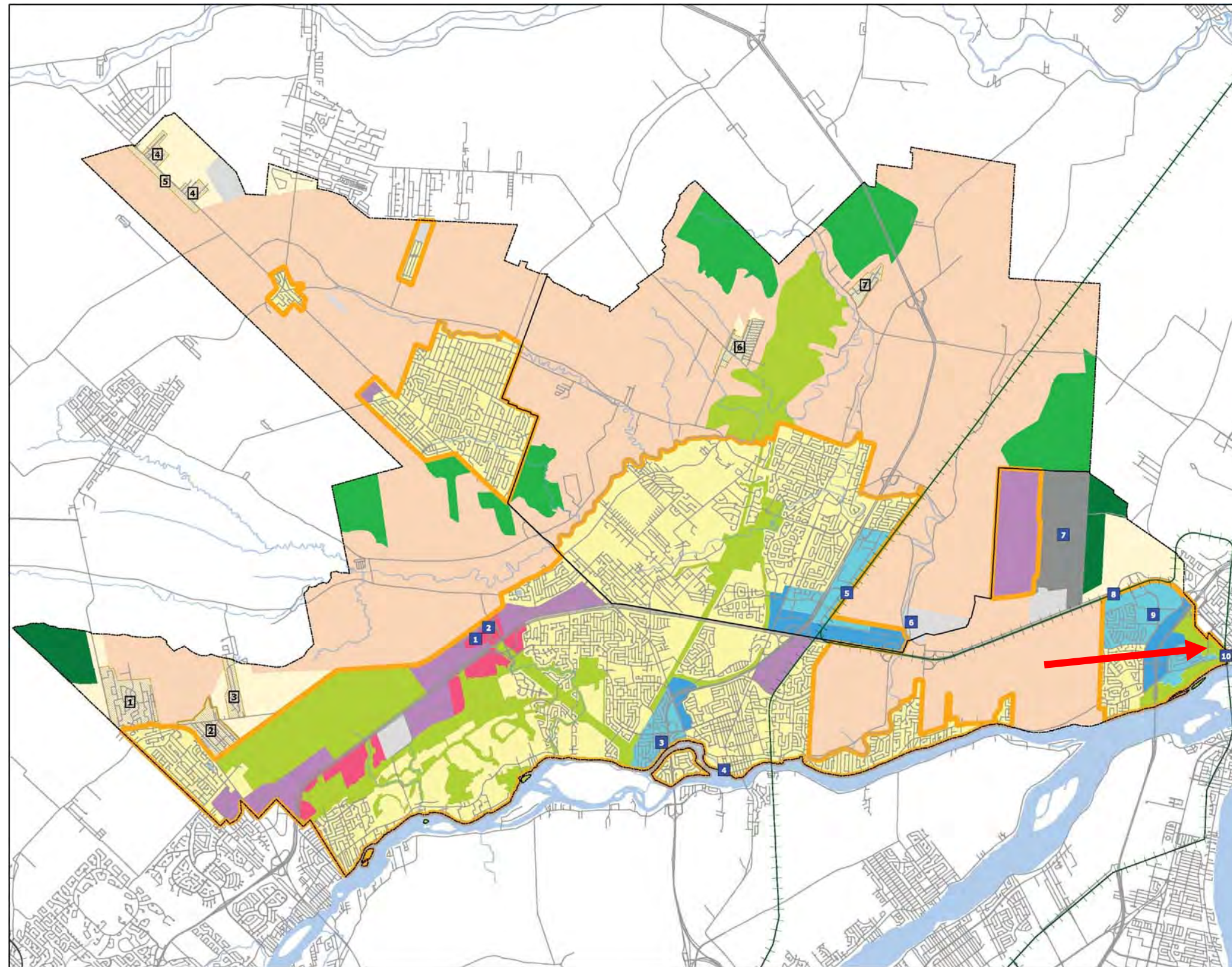
1 Localisation de l'équipement

Liste	Num.
Cité du sport	1
CEGEP / CFP / UQAM *	2
Terminus d'autobus de Terrebonne *	3
Théâtre du Vieux-Terrebonne *	4
Gare de Mascouche *	5
Écopôle	6
Lieu d'enfouissement technique	7
Gare de Terrebonne *	8
Centre hospitalier / UdeM *	9
Gare de Charlemagne (projetée) *	10

* Dénote un équipement d'intérêt métropolitain



Produit par la MRC Les Moulins
Le 19 novembre 2012



**ANNEXE 5 :
CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MDDEFP
DU 28 MARS 2013**

Repentigny, le 28 mars 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Hydro-Québec Distribution - Territoire Laurentides
333, boulevard Jean-Paul-Hogue
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 6Y3

N/Réf. : 7430-14-01-11345-10
401020438

Objet : Travaux en rive et en zones inondables

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 1^{er} mars 2012, reçue le 16 mars 2012 et complétée le 28 mars 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménagement d'une ligne électrique impliquant l'installation de 11 poteaux en zone inondable 20-100 ans, 4 ancrages en zone inondable 2-20 ans et le déboisement nécessaire dans la rive pour la traversée du ruisseau de Feu.

Les travaux seront réalisés entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2013 sur les lots 2 575 341, 3 244 501 et 4 019 119 dans la ville de Terrebonne, de la MRC Les Moulins.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation : document signé par M. Denis-Pierre Simard, représentant mandaté, daté du 1^{er} mars 2012 et reçu le 16 mars 2012, 7 pages et 10 annexes;

N/Réf. : 7430-14-01-11345-10
401020438

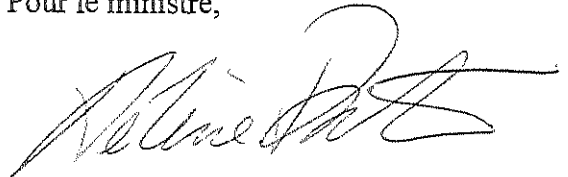
- Informations supplémentaires : courriel transmis par M. Maxime Cloutier, représentant mandaté, daté et reçu le 28 mars 2013, 1 page et 1 annexe;
- Informations supplémentaires : courriel transmis par M. Maxime Cloutier, représentant mandaté, daté et reçu le 28 mars 2013, 2 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/YB

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

c. c. M. Marc Léger, Ville de Terrebonne
Lt Benoit Champoux, DPF

**ANNEXE 6 :
SIMULATION VISUELLE DE LA LIGNE PROJETÉE
AVANT ET APRÈS LES TRAVAUX**





**ANNEXE 7 :
EXEMPLES DE LA PRÉSENCE D'UN RÉSEAU DE
DISTRIBUTION PRÈS D'INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES**



Piste cyclable - Rue Fradet - Drummondville, Québec



Tronçon de la *Route verte* sur l'accotement - Route 344 - Région d'Oka, Québec



Piste cyclable - Montée du Moulin - Ville de Laval, Québec



Piste cyclable - Montérégie, Québec



Piste cyclable - Corridor des cheminots - Val-Bélair, Québec



Piste cyclable - Châteauguay, Québec